

## LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT 100 000 \$ DANS LE DÉMARRAGE DE DEUX NOUVELLES ENTREPRISES POUR DYNAMISER SON TERRITOIRE

---

**Baie-Saint-Paul, le 11 novembre 2020** – Le Conseil des maires a procédé à l’octroi de deux aides financières non remboursables d’une somme de 100 000 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) à des entreprises en démarrage. Les Montagnards de Charlevoix et Hydromel Charlevoix contribueront à diversifier et dynamiser l’offre de la région.

### **Les Montagnards de Charlevoix**

Une nouvelle entreprise s’implantera à Petite-Rivière-Saint-François. *Les Montagnards de Charlevoix* offrira des randonnées à cheval dans les Sentiers de la Forêt habitée du Massif, et ce, pendant les quatre saisons. Ce projet de 1,9 M\$ comprend la construction d’une écurie, d’une auberge en montagne, de deux petits refuges forestiers ainsi que la réfection et la création de nouveaux sentiers. La réalisation du projet créera treize emplois. La MRC investira 50 000 \$ dans celui-ci.

### **Hydromel Charlevoix**

Située à Baie-St-Paul, cette nouvelle entreprise a pour but de créer des produits alcoolisés (hydromel et spiritueux) à partir du miel produit à la ferme. Le projet d’investissement de 917 000 \$ se définit principalement par la construction d’une hydromellerie/distillerie artisanale et permettra la création de deux emplois. Ce projet s’ajoute à la grande famille agrotouristique de la région de Charlevoix offrant ainsi à la population locale et touristique, une nouvelle gamme variée de produits agroalimentaires. La MRC y contribuera pour 50 000 \$.

« Quelle fierté de constater qu’une fois de plus, le Fonds de la région de la Capitale-Nationale encourage nos entrepreneurs locaux à mener à bien des projets très intéressants pour notre territoire! Ces initiatives m’apparaissent vouées au succès, et je suis persuadée que nos citoyens, tout comme nos touristes, sauront en profiter. Je souhaite à ces deux entreprises le meilleur pour la suite. »

*Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale*

« Ces deux nouvelles entreprises qui prendront vie sur le territoire de Charlevoix–Côte-de-Beaupré l’enrichissent et le dynamisent en plus de favoriser la création de plusieurs emplois. C’est donc avec beaucoup d’enthousiasme que je les accueille, alors qu’elles viennent ajouter de la saveur et de l’air pur à l’offre déjà captivante de la MRC de Charlevoix. »

*Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré*

Rappelons que le FRCN a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité

régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

**Sources :**

Anne Scallon, directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
[khovath@mrccharlevoix.ca](mailto:khovath@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6002